

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 62

présenté par  
M. Cinieri  
-----**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« engagement »,

insérer les mots :

« , leur autorité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnelle. Il ne peut exister de confiance sans l'affirmation de l'autorité de la communauté éducative comme pilier de l'école républicaine.